



Télétravail : c'est parti !

Les membres du CHSCT devaient donner leur avis sur l'expérimentation télétravail (cf les news de septembre).

Le SNU s'est abstenu, estimant devoir tenir compte du souhait de certains-es agents-es de se positionner sur cette nouvelle modalité de travail, tout en restant vigilant sur certains points :

- la place des femmes au travail
- le mélange vie personnelle/vie professionnelle
- les détournements possibles telle que la placardisation de certains personnels (séniors...)
- la tendance accrue à la dématérialisation de la dimension relationnelle de nos emplois, la mise à distance des usagers-ères (100% web, optimisation des processus d'indemnisation...)
- les impacts prévisibles sur les conditions de travail et la défense des salariés-es

D'autres alertes avaient déjà été posées en septembre (les représentations autour du télétravail, la capacité nécessaire à s'organiser seul-e, les risques d'isolement...)

Rétro planning :

- 25-27/11 et 04/12 : communication auprès des ELD puis des agents-es
- 05/01/2015 : date limite de retour des candidatures
- 31/01/2015 : liste des candidats-es retenus-es finalisée
- 26 et 28/02/2015 : réunion avec les agents-es choisis-es
- 02/03/2015 : début de l'expérimentation pour 12 mois avec suivi trimestriel régional et national.

Dans 12 mois, un bilan devra être établi, généralisant ou pas cette expérimentation.

Le SNU sera présent auprès des agents-es télétravailleurs-euses tout au long de cette année. N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté.

Qui a peur du CHSCT ?

Cette question se pose au vue des interventions du Président du CHSCT, des membres CGC et CFDT, mettant cette peur sur le dos des « ELD » assimilant les travaux du CHSCT à de « l'inquisition ».

Mais pourquoi ont-ils peur ou n'assument ils pas la stratégie menée et cautionnée ?

Parce que le CHSCT répond aux sollicitations d'agent-es, de sites, de services exprimant des souffrances, des problèmes relationnels, un manque de soutien, un déni des expertises professionnelles, des violences tant externes qu'internes, des changements incessants déstabilisant, des ressources humaines gérées sans cœur, etc etc...

Parce que le CHSCT doit enlever la « cloche » et faire exprimer les faits, pour analyser, pour réfléchir, et proposer pour mieux vivre le travail, arrêter de souffrir, améliorer au-delà d'un bureau les conditions de travail Parce que le CHSCT a déjà pointé l'existence d'un risque grave pesant sur les personnels, mais que « pôle emploi 2015 » continue, et lorsqu'une situation grave est mise sous la lumière, toute ce « petit monde » préfère gérer cela en bureaux capitonnés, pour une sortie par le haut pour ne pas mettre à mal un édifice chancelant, en continuant à protéger "le plus fort"

Parce que le CHSCT défend et écoute tout le monde, y compris les responsables pris entre marteau et enclume dans l'intérêt de toutes et tous, sans intérêts syndicaux ou autres à monnayer.

Pour le SNU, il est impératif de continuer à écouter, discuter, défendre toutes et tous les agent-es de la région dans l'intérêt collectif. Le SNU continuera d'être en visite sur les sites au sein des délégations du CHSCT, pour remettre cette instance protectrice au centre des enjeux de Pôle emploi. Le SNU ne peut entendre ni cautionner l'absence régulière de membres de cette instance, comme la CFDT ou la CGC qui le revendiquent, lors des échanges avec les collectifs de travail

**Pour le SNU, nous devons mettre des mots sur les maux car souffrir au travail n'est pas une fatalité
Et redonner du sens, et mettre l'humain au cœur de tout projet**